L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureau, 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 26 AVRIL.

FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.
PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

CHAPITRE PREMIER.

LES CASA-REAL.

(Suite.)

Le capitaine lui serra la main en souriant, et cela fait il alla au carrosse, dans lequel il entra, après en avoir prévenu les hôtes par deux coups discrètement frappés.

La porte fut refermée immédiatement sur lui.

Le carrosse est un logement élevé, construit sur le pont, à l'arrière des navires qui manquent de dunette.

Cette construction ne tient pas à la muraille du bâtiment.

On en peut faire le tour.

Les carrosses sont ordinairement couverts en planches de sapin, revêtues d'une toile goudronnée.

Les côtés en sont joints à clin.

Le carrosse dans lequel nous pénétrerons à la suite du capitaine avait été intérieurement séparé en trois parties.

Une salle commune se trouvait réservée au milieu.

A tribord et à babord, on avait ménagé une chambre à coucher.

Ce carrosse, particulièrement affecté à l'habitation du comte et de la comtesse de Casa-Real, était meublé avec un luxe princier, en rapport du reste, avec la position élevée et l'immense fortune des nobles hôtes qui s'y étaient installés durant toute une longue traversée.

Le comte de Casa-Real et sa femme, assis dans la salle commune, dans des fauteuils placés de chaque côté d'une table à roulis, achevaient de déjeuner.

Le comte, bien que paraissant avoir dépassé la première moitié de la vie, était un homme de trente cinq ans.

Ses traits, beaux autrefois, portaient les traces indélébiles de longues et cruelles souffrances.

Sur son masque crispé, déformé, presque grimaçant, on lisait le morne désespoir produit par un mal incurable.

Son visage avait des teintes livides, qui, parfois, devenaient verdâtres.

D'une maigreur extrême, son corps flottait dans les larges vêtements noirs qui lui donnaient une apparence fantastique.

Cette maladie du comte de Casa-Real, contractée en Espagne, dans la *Sierra de Grenada*, à la suite d'une chasse longue et fatigante, avait mis en défaut la science des plus grands médecins européens.

Aucun d'eux n'y avait rien compris.

En fin de compte, ils lui avaient ordonné le retour au pays, espérant que l'air natal lui redonnerait un peu de ces forces qui lui manquaient et diminuaient de jour en jour.

Triste remède que ces déplacements au bout desquels on ne trouve qu'un surcroît de fatigue.

Le comte le sentait bien.

Néanmoins, il s'était embarqué à Cadix sur le brick à bord duquel nous le trouvons, non pas dans l'espérance de guérir, il avait la conviction intime que sa maladie était mortelle, mais pour fermer les yeux dans la magnifique contrée où il était venu au monde.

—Au moins, se disait il, je rendrai mon dernier soupir au milieu de ces paysages aimés de ma première enfance, entouré des souvenirs si chers de mon heureuse et tranquille jeunesse.

On avait beau lui faire espérer que là peut-être se trouvait pour lui une recrudescence de vie et de santé.

Il secouait tristement la tête et souriait avec mélancolie, mais il ne tendait la main à aucune de ces illusions flatteuses.

De la comtesse de Casa Real, nous n'apprendrons rien à nos lecteurs.

Ils la savent belle d'une beauté éblouissante et hardie.

Le contraste de cette magnifique et vivace nature aux prises avec la nature étiolée, avec l'apparence moribonde, avec l'essence cadavérique du comte, avait quelque chose de navrant.

Il était en vérité bien difficile de dire auquel de ces deux êtres, si différents et si intimement liés, on s'intéressait.

L'homme inspirait la pitié par ses souffrances physiques.

La femme semblait tout aussi à plaindre.

On la voyait sans cesse aux côtés de ce cadavre vivant; on subissait toutes ses douleurs, on partageait tous ses dévouements.

Pourtant, dès que leurs amis ou leurs visiteurs les laissaient seuls, dès que le comte avait la tête tournée ou s'abandonnait à un sommeil réparateur; la physionomie de la jeune créole changeait.

Par moments elle songeait.

Et sa rêverie ne devait pas la conduire dans le pays des rêves dorés, des songes bienfaisants, car l'expression douce et caressante de ses traits se métamorphosait en une implacable dureté.

Elle regardait le comte de Casa-Real dans d'autres moments, et de ses longues prunelles de velours s'échappait une lance de feu.

Un médecin particulièrement attaché à la personne de M. de Casa-Real se tenait immobile derrière la comtesse et surveillait le malade.

Deux domestiques desservaient la table.

Les ordres qu'ils avaient reçus étaient si sévères, qu'ils allaient, venaient sur le parquet sans produire le plus léger bruit nuisible au repos de leur maître.

En entendant la porte s'ouvrir, le comte releva la tête.

Le capitaine venait d'entrer.

[illegible] en essayant de sourire avec affabilité fut tout ce que put faire le malade.

La comtesse, au contraire, demeura immobile.

Ses yeux se baissèrent involontairement, et une vive rougeur empourpra son visage.

—C'est vous, mon cher capitaine, dit le comte, soyez le bienvenu. Heureux, vraiment bien heureux de vous voir.

—Je me rends à vos ordres, monsieur le comte, répondit le capitaine. Que désirez-vous de moi?

—Asseyez-vous d'abord.

Le capitaine se rendit à l'invitation de son hôte.

Ce dernier reprit:

—Nous voici arrivés. Nous allons descendre à terre.

—En effet, quand il vous plaira.

—Je désire vous remercier, cher monsieur, de la sollicitude, de la gracieuseté avec laquelle vous m'avez traité pendant notre traversée. Un parent, un ami dévoué, n'aurait pas veillé sur moi avec plus de bonté et de zèle intelligent.

—En vérité, monsieur le comte, vous me rendez confus.

—Non pas; merci encore une fois. Il ne me reste que peu de jours à vivre, mais tenez pour certain que jusqu'à mon dernier souffle je garderai de vos bons soins le meilleur et le plus touchant souvenir.

—Je n'ai fait que mon devoir, monsieur le comte, fit le capitaine avec une respectueuse compassion, vous ne me devez rien pour ces soins dont vous prenez la peine de me parler. Quant au reste, à votre précieuse santé, vous vous trompez, je l'espère, j'en suis convaincu. Il vous reste encore de longs jours à vivre.

—De longues souffrances alors. Est-ce là ce que vous me souhaitez?

—Dieu m'en garde, monsieur! mais le docteur nous assure....

—Le docteur fait son métier, ajouta le comte de Casa-Real en amortissant par la tranquillité, par l'aménité de son accentuation ce que ses paroles pouvaient renfermer de dur pour le docteur qui n'en perdait pas une, mais il n'espère pas plus que moi ma guérison.

Je n'ai pas dit cela, interrompit le médecin.

—Connaissez-vous un médecin qui n'agirait pas comme vous, mon cher docteur. Votre conduite me parait naturelle, et je l'approuve. Les miracles sont rares aujourd'hui. Il en faudrait un pour me conserver l'existence.

—On le fera.

—Espérons-le, capitaine, puisqu'il serait le bien reçu de tous ceux que j'aime, répliqua le comte de Casa-Real évitant de rencontrer le regard de femme.

Et de tous ceux qui vous aiment, monsieur le comte, ajouta lentement la belle Hermosa.

C'est ce que j'allais dire: vous m'avez laissé le temps d'achever ma phrase, chère Hermosa.

—Pourquoi affliger de la sorte madame la comtesse? dit froidement le capitaine.

—Ma femme?

—Elle et tous vos amis ou serviteurs.

—Vous avez raison, capitaine. Il ne faut pas me laisser aller à un découragement irrémédiable.

La comtesse venait de s'approcher de sa chaise.

—Puis, à quoi sert de vous affliger, Hermosa? Mieux que personne j'apprécie la grandeur de votre dévouement et le mérite de l'abnégation dont vous donnez la preuve en vous astreignant à ne jamais me quitter.

Pas un mot de plus, cher comte, répondit la créole en lui mettant avec des mouvements pleins de charme la main sur la bouche pour l'empêcher de continuer.

Le comte se dégagea avec douceur et il continua:

Mais à cause même de cette abnégation et de ce dévouement, je vous préparerai à une catastrophe, à un départ qui me parait plus prochain qu'on le suppose.

Au nom du ciel, comte, ne parlez plus de cela! Vous vous trompez.

—Je ne le crois pas.

Je suis sûre que vous vous trompez.

Le capitaine intervint; il se résolut à mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce pour donner un autre tour à l'entretien.

Monsieur le comte, j'ai, vous le savez, de nombreuses occupations. Je vous demande pardon si je vous rappelle cela mais le devoir [illegible].

—Parlez!

—Votre intention est-elle de demeurer encore quelque temps à bord ou bien préférez-vous descendre aujourd'hui même à terre?

—Eh, cher monsieur Noël, dépendra de mes gens, dont je suis un peu l'esclave depuis cette maudite maladie

Quel est votre désir à ce sujet?

Je n'en ai aucun. C'est simplement une question de préparatifs à faire ou faits. Jusqu'à ce que je sois édifié, je vous demanderai la permission de ne pas quitter votre bord, si je ne vous incommode pas trop.

M'incommoder! vous, monsieur le comte! N'êtes vous pas le maître, à bord, tant que vous nous honorez de votre présence?

—Mille grâces.... mais je ne profiterai de votre invitation que si mes gens sont en retard.

Ce n'est pas leur habitude, mon ami, lui répondit Mme de Casa-Real.

C'est vrai. Néanmoins il faut que je sache s'ils ont prévenus de mon arrivée.

—Pourquoi?

Je ne voudrais pas me voir forcé de rester à Matanzas, un méchant trou où l'on dort encore plus mal qu'on ne mange.

Marcos Praya doit avoir reçu, déjà depuis longtemps, la lettre que vous lui avez adressée de Cadix, monsieur.

—Oui.

—C'est homme de précaution

—Je sais cela.

Et pour peu que la lettre lui soit arrivée à temps, je ne doute pas qu'il ne se soit mis en mesure d'en exécuter tous les commandements.

On frappa légèrement à la porte du carrosse.

Entrez! fit le comte.

La Cigale parut.

II

LE DÉBARQUEMENT.

En se trouvant devant ces deux hommes, dont l'un était celui pour lequel il avait un message et l'autre son chef, le colosse, qui ne brillait pas par l'imaginative, ni par le jugement, [illegible] sa noble habitude.

Il perdit la parole.

Il resta le pied en l'air, triturant entre ses deux mains calleuses le chapeau de toile cirée qu'il venait d'ôter en entrant, et se mit à regarder successivement le capitaine Noël et le comte de Casa-Real.

Son embarras était si plaisant, que la comtesse, quelque peu d'envie qu'elle en eût, au moment où son mari venait de lui exposer ses idées noires, ne put s'empêcher d'éclater de rire.

Ce rire d'enfant, clair, sonore, ne remit pas le pauvre la Cigale dans son assiette.

Le comte, qui semblait tout passer à la jeune femme, attendit que sa gaieté nerveuse fût terminée, et, se tournant vers le matelot, rouge, ahuri, pestant en lui même contre sa propre timidité et contre l'impertinente assurance de Mme de Casa-Real, il lui demanda:

—Que voulez-vous, mon ami?

Son capitaine ne l'ayant pas autorisé à répondre, la Cigale continua à se dandiner sans desserrer les dents.

—Eh bien? fit Noël.

Le géant s'empressa de dire:

—Pardon, excuse, capitaine...... et la compagnie...... si je...... je...... je viens, c'est à la seule fin de vous faire savoir qu'un...... qu'un....

—Un quoi? Achève.

—Un particulier demande la permission de monter...... ter....

—Où?

—A bord.

—Le second a ses ordres.

—Oui, capitaine.

—Qu'il les suive.

—Oui.... mais.... voyez-vous.... faut que je vous dise....

—Rien.

—Bon.

Et la Cigale se tut.

Il se serait trouvé à la gueule d'un canon chargé à mitraille, qu'il n'eût pas séparé ses lèvres l'une de l'autre sans l'injonction expresse de son chef.

—Va t'en, ajouta ce dernier.

Le géant allait se retirer.

La comtesse, qui, son rire passé, avait eu le temps de la réflexion, lui dit vivement:

—Mon ami, un moment.

Il fit la sourde oreille.

—Arrive, cria le capitaine.

Le matelot s'arrêta.

—Parlez, madame, fit Noël. Mon matelot vous écoutera, vous répondra et vous obéira comme à moi-même.

La Cigale s'inclina en murmurant:

—Pardi oui..... mais c'est égal...... j'aimerais mieux autre chose.

—Pour quelle raison cet individu a-t-il dit qu'il désirait monter à bord? demanda la créole.

—Ah! voilà.

—Va donc! lui enjoignit son chef.

—Le particulier prétend qu'il veut voir quelqu'un.

—Qui?

—Il ajoute qu'il est l'intendant du comte de Casa-Real.

—Marcos Praya! dit celui-ci.

—Connais pas.

—C'est pour moi que Marcos demande l'autorisation de monter à bord? fit le comte en regardant sa femme

—Sans nul doute. Qu'il vienne. Faites monter cet homme!....

Le matelot consulta silencieusement son capitaine, qui lui répondit par un signe de tête affirmatif.

La créole comprit qu'elle avait violé les lois de la discipline maritime; elle rougit, et s'adressant au capitaine,

—Pardon! capitaine Noel...... j'oublie toujours que je n'ai pas d'ordres à donner ici.

—Ici et partout vous êtes reine et maîtresse, madame, repartit son interlocuteur, qui ajouta: Va, matelot, et fais ce que Mme la comtesse demande.

Entendre son capitaine, c'était lui obéir, pour la Cigale.

Il sortit à reculons et referma sur lui la porte du carrosse.

Le capitaine Noël fit un mouvement pour le suivre.

Sur un geste de Mme de Casa-Real, un laquais approcha un siège du sien.

Une demi-minute après, sans qu'un seul mot eût été échangé entre eux, le marin était assis près de la coquette grande dame.

Le comte venait de fermer les yeux.

Etait-ce fatigue?

Etait-ce désir de ne pas avoir l'air d'apercevoir ce manège muet?

Noel crut à la fatigue.

Hermosa ne se donna même point la peine de chercher ce que cela pouvait être.

La Cigale ouvrit la porte du carrosse, introduisit le métis, majordome du comte de Casa-Real, et sur un coup d'œil de son capitaine se retira discrètement.

Discrétion qui ne coûtait que bien peu au brave matelot sauvage colosse.

Avant toutes choses et toutes personnes, Marcos Praya regarda sa noble maîtresse.

Elle seule s'en aperçut.

Ce regard fixe et brûlant lui causait une gêne inexplicable.

Au lieu de le soutenir et de faire baisser les yeux à son esclave, la créole détourna les siens et lui dit:

—Marcos Praya, M. le comte vous attendait.

Le métis s'inclina jusqu'à terre devant elle, puis, se redressant pour venir déposer ses hommages devant celui qui tenait sa vie et sa fortune entre ses mains débiles, il attendit que ce dernier l'interrogeât.

Le comte avait ouvert les yeux depuis un instant.

—Vous avez reçu ma lettre, Marcos? lui dit-il.

—Depuis dix jours, monsieur le comte.

—Comment tout va-t-il là-bas?

—Aussi bien que cela peut aller en l'absence du maître.

—Mes esclaves, mes serviteurs ne manquent ni de force ni de dévouement. Comment se fait-il qu'il en soit ainsi?

—Si dévoués que paraissent les serviteurs, si rudes au travail et durs au mal que soient les esclaves, ils ne remplacent jamais le maître.

—C'est vrai, ordinairement, ce que vous dites là, mon pauvre Marcos, reprit le comte de Casa-Real avec un soupir de regret, mais pour cette fois-ci, je crois que vous vous trompez.

—Non, Seigneurie.

—Mon arrivée, mon retour n'apportera, je le crains, aucun changement dans l'habitation.

—Mon ami! fit Hermosa.

—Vous le pensez comme moi, madame la comtesse, répliqua un peu sèchement le comte.

—Moi, je vous jure....

—Tout le monde vous aime et vous vénère, Seigneurie! s'écria Marcos, coupant la parole à sa maîtresse, dont il devinait la gêne forcée, les esclaves et les affranchis attendent votre retour avec une grande impatience

—Oui...... oui...... c'est possible. Je n'ai jamais été un mauvais maître.

—Il y a si long-temps que vous nous avez quittés!

—Hélas! fit M. de Casa-Real répondant à son serviteur comme s'il se fut répondu à lui-même. Hélas! j'aurais agi plus sagement en n'entreprenant pas ce long et pénible voyage. Je n'ai pas voulu y renoncer. J'espérais. Aujourd'hui mes yeux se sont ouverts. Il est trop tard, même pour me plaindre. Que la volonté du Très-Haut soit faite!

Comme tout bon Espagnol, et surtout comme un Espagnol malade, le comte mettait sa foi en Dieu, et n'entendait pas qu'on se permît chez lui la moindre raillerie contre les pratiques ordinaires de la religion.

La comtesse ne sourcilla point.

Mais à coup sûr des deux ce n'était pas elle qui avait le plus vivement senti les atteintes de la grâce.

Quant au métis, il s'inclina gravement devant la résignation de son maître.

Le capitaine Noel, qui s'était mis à causer avec le médecin du comte, ne donnait, en apparence, du moins, aucune attention à ce qui se passait entre les nobles seigneurs de Casa Real et le majordome Marcos Praya.

Après un temps laissé au comte, Hermosa voyant qu'il persistait dans sa tristesse, se leva, s'approcha de lui et le baisant au front:

—Pourquoi ces pensées? dit-elle doucereusement. Vous voici revenu dans votre chère patrie. L'espoir, ce dictame béni, devrait rentrer dans votre cœur.

Le comte secoua la tête en signe négatif.

Elle reprit:

—Les médecins vous l'ont dit: Votre maladie est surtout morale. Je suis de leur avis.

—Vraiment? laissa échapper ironiquement le comte, qui se mordit les lèvres, s'apercevant que son exclamation venait de faire retourner le capitaine et le docteur. Continuez, ma chère, fit-il d'une voix plus affable.

—Réagissez contre vous-même.

—Vous me trouvez faible, n'est-ce pas?

—Un peu.

—Je le suis, répliqua le comte avec une sombre raillerie qu'il dissimula mieux cette fois. Je l'ai été surtout.

—Que voulez-vous dire?

—Rien. Vos conseils sont excellens, chère amie; je m'efforcerai d'en profiter.

—Vous me comblez de joie! répondit la créole. Chassez les tristes pensées qui vous assaillent, rattachez-vous à tout ce que vous aimiez jadis, et j'en suis sûre, je l'espère pour notre bonheur à tous, votre existence sera longue encore.

—Ainsi, Hermosa, vous croyez que j'appelle la mort et qu'il est besoin de me rappeler à la raison?

Cela fut dit lentement, et les yeux du comte dans ceux de sa femme.

Marcos Praya, les paupières baissées, attendant qu'on refît attention à lui, ne perdait rien de cette scène de ménage.

Le capitaine et le médecin causaient toujours à voix basse de leur côté.

La créole ne répliqua rien à la question posée par son mari: elle le considérait avec stupeur, comme un enfant qui, après avoir lu et relu vingt fois la même phrase, y découvre un sens inconnu jusqu'à ce moment.

—Voyez-vous, chère, continua le comte de Casa Real, à mon âge, lorsque l'avenir se présente avec ses horizons radieux, avec ses riantes promesses, on ne jette pas ses regards en arrière; on cherche à voir devant soi. Eh bien! Il n'en est pas ainsi pour moi. Que mes idées soient justes, que mes pressentiments me trompent! L'avenir en décidera. Je vous ai attristée par mes plaintes, que j'aurais dû retenir. Brisons là. Vous voyez peut-être plus vrai que moi. Brisons là, je le répète.

La créole l'embrassa encore.

Puis, détournant la tête, elle s'essuya les yeux pour empêcher une larme d'apparaître sur le bord de sa paupière.

Le capitaine Noël eut un sourire de mépris sur les lèvres.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi soir, 25 avril 1868.

Il a fait aujourd'hui très chaud, sur la Levée: vers les cinq heures le vent, soufflant du Sud Est, a rafraîchi un peu l'atmosphère, et nous avons respiré plus à notre aise.

Les consignations ont été très restreintes vu le peu d'arrivages, mais les exportations ont été assez bonnes.

ARRIVAGES.—Le Frank Pargaud, de Memphis, avec 373 balles coton, 740 sacs graines de coton; Grey Eagle, de Bayou Sara, Wild Wagoner, de Natchez, et Argosy, et 4 barges de Cincinnati.

DÉPARTS.—Le Ruth et Atlantic et barges pour St-Louis; Legal Tender, pour Louisville; Frank Pargaud, pour Memphis; Gent Quitman, pour Vicksburg, Wild Wagoner, pour Natchez; St-Nicholas, pour Grand Ecore, Lafourche, pour Shreveport; Frolic, pour Jefferson; Caroline, pour la Rivière des Arkansas; Idahoe et Vicksburg, pour Ouachita; J. D. Hinde, pour les Attakapas, Flicker et Powell, pour Bayou Lafourche, et Aloe, pour le bas de la côte; tous plus ou moins frétés.

Nous remercions M. J. C. Libano, commis du Wild Wagoner, pour ses obligeances.

ENCORE UN AUTRE INCENDIE.— Nous apprenons que le steamer Starlight, depuis peu amarré à Gretna, a été consumé par le feu, ce matin, vers les 4 heures. La cause de cet incendie est inconnue.

Les expéditeurs et passagers feront bien de se rappeler que le Grey Eagle partira pour Bayou Sara, ce matin, à 10 heures précises.

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.

Le steamer Nina Simmes, capitaine W R. Greathouse, commis Dalféres, partira de la Nouvelle-Orléans, lundi 27 à 3 au lieu de 5 heures du soir, dans l'unique but d'être agréable aux passagers qui désirent se trouver à Thibodeaux le jour suivant à 8 heures du matin, pour assister à la cérémonie religieuse à laquelle la présence de l'archevêque Odin doit prêter une grande solennité.

Le Simmes arrivera à Donaldsonville le lendemain matin à 10 heures, s'arrêtera à Valenzuela, magasin D. S. Leblanc, magasin J. D. Guedry, madame Paul Savoy, Numa Vives, Paincourville, Plottenville, Napoléonville, madame Thomas Pugh, madame Sims, Labadieville, et reviendra à la fin de la cérémonie. Un corps de musique sera fourni par le bateau à l'occasion de cette fête.

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... } Directeurs.

DIMANCHE, 26 AVRIL.

Avis au Public.—Vu l'importance de la DAME DE MONSOREAU, et les répétitions qu'elle exige, le bénéfice de M. et Mme GRAVIER est remis au Dimanche 3 mai.

Ce soir DIMANCHE, 26 Avril, Première représentation

Si J'étais Roi,

Opéra en 3 actes, de Adam.

LUNDI, 27—Bénéfice de M. Dupin,

Norma!

Grand opéra en 4 actes, de Bellini.

Mardi, 28—

L'AFRICAINE.

On commencera à 7 heures et demie.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

LUNDI, 27 avril, et durant la semaine.

Le seul théâtre ouvert en cette ville durant l'été, et qui jouisse d'une température fraîche.

Reprise, à l'Académie, de représentations attrayantes et du goût du public—PANTOMIMES COMIQUES, GRANDS BALLETS, EXCENTRICITÉS ETHIOPIENNES, EXERCICES GYMNASTIQUES, SCÈNES COMIQUES, CHANTS, DANSES, &c., &c., par une troupe d'artistes de tout genre.

Représentations, comme d'ordinaire, les samedis, à midi.

Voir les petites affiches, pour les programmes du jour. Les portes seront ouvertes à 7 heures du soir, et le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle sera ouvert de 9 heures A. M. à 4 P. M.
26avril—6

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Lundi soir, 20 avril 1868.

Théâtre parfaitement aéré.

NOUVEAU PROGRAMME dans lequel paraîtra toute la Compagnie.

NOUVEAU BALLET DEMON, Carnaggios et Noviassimo.

LA DERNIERE ELECTION, Nouvelle pièce comique de Durivage.

TRAPEZE ILLUMINE, Zoafrette.

LES DEUX RIVAUX, Dasher et Durivage.

Grand succès de la GRANDE DUCHESSE—avec nouvelles chansons, danses et illusions. 19avril

POUR TROIS JOURS SEULEMENT.

Nouveau Cirque et Ménagerie colossale de T. Ames.

A partir de Samedi 25 avril,

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

Première apparition de la superbe et habile écuyère ELLA ZOYARA.

☞ Venez aux grands spectacles qui seront donnés aujourd'hui samedi à midi et le soir à 7 heures.

Prix d'entrée—Grandes personnes 75 cents; enfants 50 cents. 25 avril—☞

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant continuellement, Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras, qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts
14 nov

HOTELS RESTAURANTS &c.

Ancienne Maison Lestrade — (Mandeville.)

FRANÇOIS COLOMES, SUCCESSEUR.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis en particulier, qu'il vient de faire l'ouverture de cette maison; qu'on y trouvera, comme par le passé, tout ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat pour les gourmets. Le plus grand soin sera donné au choix des vins et liqueurs. Les prix sont de deux piastres par jour à table d'hôte—vin compris. L'établissement est aussi pourvu de chevaux et voitures à la disposition des voyageurs et promeneurs.

Nota.—Les minérales des sources d'Abita. 21avr—1m

ORLEANS EXCHANGE.
RESTAURANT-HOTEL,

A MANDEVILLE, rue Girod, en face du wharf.

Le [illegible] l'ouverture d'un Restaurant Hôtel à Mandeville. Il y a un Café, un Billard, un Tir au pistolet et un Service de voitures. Les voyageurs seront traités comme on l'est dans les premiers hôtels. On les enverra chercher en voiture, avec leur bagage (sans frais) à l'arrivée du bateau, et pour une légère rétribution on les conduira au lac, en face de l'hôtel.
24 avril—1m F. AUGUSTE.

RESTAURANT BARTHE,
A MANDEVILLE.

Le Restaurant Barthe sera ouvert au public le SAMEDI 25 avril. Les personnes qui visiteront ledit restaurant trouveront une table d'hôte servie tous les jours une demi heure après l'arrivée des bateaux à vapeur et une heure et demie avant le départ. Les personnes qui ne voudraient pas manger à la table d'hôte pourront se faire servir dans des salons qui seront réservés à cet effet. Excellents Vins et Liqueurs. Chambres garnies. Prix modérés.

☞ Chambres à bains, bateaux de pêche, bateaux de promenade (à la voile et à rames) gratis.
25 avril—1m

AUGUSTE BROUÉ
CAMPEMENT.RESTAURANT
221 Rue de Chartres 221
Près de la rue Dumaine.

M. Auguste Broué fait savoir aux amateurs que l'on trouvera tous les mardis et tous les jeudis, à son restaurant, le fameux Cari à l'indienne, Carrie de Volailles, à la mode des côtes de Malabar.

☞ Bonne table, bon vin et prix réduit. 28mars—1m

Hôtel de Pointe Claire.

CE célèbre hôtel sera ouvert vers le 15 mai. Le propriétaire se flatte que la réputation de l'établissement sera ce qu'elle a toujours été avant la guerre.

Pointe Claire est un des endroits les plus salubres du Sud, ainsi que le prouve les grandes épidémies qui ont sévi à la Nlle-Orléans et à Mobile en 1854, 1855 et 1857. Il ne s'y est pas déclaré un seul cas de fièvre jaune.

Les bains de mer surpassent tous ceux des bords du golfe. Les bains sont à quelques pas de l'hôtel. Les pensionnaires peuvent demander, en tout temps des bains d'eau de mer.

Le poisson et les huîtres y abondent pendant toute la saison.

Les propriétaires de voitures et de chevaux y trouveront d'excellentes écuries.

On s'est assuré un corps de musiciens pour les danses du soir.

Un beau steamer à basse pression fera le service régulier entre Mobile et Pointe Claire. Il partira tous les jours de Mobile.

—PRIX—

Par jour..$4.
Par semaine......................................$25.
Par mois...$100.

Le propriétaire sollicite sincèrement le public de l'appui accordé au "Battle House" et espère qu'il lui sera continué.

A. S. GODFREY, propriétaire de l'hôtel de Pointe Claire, et du Battle House de Mobile
19avril—1m

DENTISTES.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Remparts, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultat en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—☞PP

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger.
12nov—6m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lepez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—☞PP le M

Dr. C. BLANCKE
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les ratteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les ratteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.
26 mars—1an

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John W. Knapp—No 28,548.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
26 avril—26,30—5 mai Greffier.

Succession de L. Boudro—No 29,804.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
26 avril—26,30—5 mai Greffier.

Succession de Horace Blakesly—No 29,936.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Samuel Jamison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Horace Blakesly, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
26 avril—26—5 mai Greffier.

Succession de James Duraiudi—No 28,768.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
26 avril—26,30—5 mai Greffier.

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs J. GEO. MERZ.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,932—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Ilet 181, District No 7, borné par Toulouse, St Louis, Villeré et Robertson.

4 L. Assessée à $22,500

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2 16 16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. ALEX. Mc CONNELL.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la propriété dont description suit—

District No 2, Ilet 234, entre Baronne, Dryades, Clio et Calliope.

Assessment $72,000 suivant le rôle d'assessment au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2 10, 16, 24

JOHN HENRY vs. LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,518—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt six mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Une certaine portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Conti, Bienville et le Passage de la Bourse, mesurant trente cinq pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds dix pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, cuisine, cave, &c.

2o—Une certaine portion de terre sise dans le District et l'ilet susdits, mesurant cent trente neuf pieds un pouce de face à la rue Royale, contre trente huit pieds et onze pouces sur la ligne de derrière, sur une profondeur et façade sur la rue Conti, de quatre vingt deux pieds et une pareille profondeur et façade, sur la ligne formée par un mur appartenant à la Banque de la Louisiane qui sépare la dite portion de terre de la propriété adjacente sur la rue Royale. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25 mai 3,12,20,26

ALBERT J. HULSE vs PATRICK W WALSH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,000—En vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Calliope, Baronne et Dryades, désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, et devant arpenteur, daté du 10 mai 1847 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 24

Le dit terrain mesure trente et un pieds onze pouces neuf lignes de face à la rue Clio, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jno J. Hulse, suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 21 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—3 11 19 26 avril

J. & J. F. GARNIER (C Tibller, agent) vs J. MAURICE CESSAC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 20,901. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-sept d'avril 1868 à 8 heures P.M., sur les lieux, No 255 Promenade Carondelet, à l'angle de la rue Miro, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certaines machines, aussi un certain four à chaux et lot de coquilles et de chaux.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 avril—16 17 21 25 26

HENRY A. LESASSIER vs JAS H. WEST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 25,992. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désigné par le numéro Deux, d'après un plan de C. A. Hedin, architecte, le 6 de juin 1850 et déposé en l'étude de T. O. Stark notaire public en cette ville, sous le numéro 21. Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces deux lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, cent cinq pieds trois pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Un, de la courant sur une ligne parallèle à la rue Nayades ou pieds et deux lignes et s'étendre en profondeur à la ligne mesurant vingt pieds et quatre lignes et mesurant enfin, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble aussi avec vingt huit actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Spear, suivant acte au rapport de Andrew Hero, notaire public en cette ville, en date du 7 septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞CONDITION.—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de cinq cent soixante dix piastres (No 2) en faveur de la dite Banque, payable le 1er juin 1868, ou renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y amendatoires.
GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 26 mai 5 12 19

CHARLES H REED vs W C. JOHNSTON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No Cent vingt-cinq, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit ilet borné par les rues St Thomas, St. Denis, Tchoupitoulas et Dryades. Le dit terrain est désigné par le numéro Quinze suivant croquis annexé à l'acte de vente du dit terrain, et le dit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St Thomas, sur cent vingt-six pieds six pouces et huit lignes.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17 26 mai 5 12 19

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Thos. B. Bodley & Co et al.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI cinq mai 1868, à midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les machines, instruments aratoires et autres effets mobiliers qui se trouvent dans une manufacture située à l'angle des rues Julia et Water, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 avril—25,26,29—mai 2,5

VENTES DE CONSTABLE.

Geo. W. Oliver vs. T. S. Moise—No 1,808.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX, Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paul W. Coleus, Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, SAMEDI 2 mai 1868, à midi, au No 85 rue Bienville, à la vente publique et adjudication des propriétés suivantes, saisies dans l'affaire ci-dessus: Un lot de meubles et une machine à coudre, suivant inventaire—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHS CATOIR,
22 avril—22 27 2mai Agt-constable.

H. Duvivier vs M. Claverie.—No 1721.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé l'Hon. Paul W. Coleus, Troisième juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, lundi, 27 avril 1868, à midi, à l'encoignure des rues Passage de la Bourse et Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus—1 Dog cart.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHS CATOIR,
19 avril—19,25,27 Agt. Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de ANDREW PICKINS SIMPSON Jr.—No 32,065.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que Mme Adelia Simpson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Andrew Pickins Simpson Jr, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 avril—23,27—mai 2 Greffier.

Succession de WILLIAM J KEENAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que L. Y. Lusha présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu William J Keenan décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 avril—22,26—mai 1 Greffier.

Succession de THOMAS BUNKER—No......

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 avril—23 27—mai 2 Greffier

Succession de F. JACOB—No......

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
23 avril—23,27—mai 2 Greffier.

Succession de JOHN S. TURNER—No 32,081.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Edward Hernandez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu John S. Turner, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 avril—22,26—mai 1 Greffier.

Succession de FRANÇOIS JOUDAN—No......

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 avril—22,26—mai 1 Greffier.

Succession de JAMES GONEGAL—No 29,726.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 avril—22 26—mai 1. Greffier.

Succession de LOUIS J. B. GUILLEMIN—No 32,071.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Owen Cahill et Bernard R. Coffey ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis J. B. Guillemin, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 avril—22,26—mai 1. Greffier

MALADIES DES YEUX.

LE DR HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 149, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—1j

VENTE A L'ENCAN

PAR G. DE FERIET.

Succession de

JOSEPH H. JOHNSTON.

— No. 20,220. —

Vente positive et sans limites, de Comptes et Créances dûs aux maisons commerciales de Rotchford, Brown & Cie., et Brown, Johnston & Cie.

PAR

GABRIEL DE FERIET,

ENCANTEUR,

BUREAU, No. 86 RUE BIENVILLE.

MARDI LE 26 MAI 1868, À MIDI, A LA BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES DE DOUANE ET CANAL, IL SERA VENDU À L'ENCHÈRE PUBLIQUE, CONFORMÉMENT À UN ORDRE DE L'HONORABLE JOHN W. THOMAS, JUGE DE LA DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, EN DATE DU 15 AVRIL 1868, LES CRÉANCES SUIVANTES APPARTENANT AUX MAISONS COMMERCIALES DE ROTCHFORD, BROWN & CIE., ET BROWN, JOHNSTON & CIE., SAVOIR:

1 Thomas Nixon, Tallahala, Mississippi, Billet dû le 24 décembre 1861, garanti par hypothèque sur une habitation 2,856 93

2 H Short, Providence, Louisiane, Billet dû le 18 février 1861, avec billet hypothécaire, (déposé comme sécurité collatérale) sur habitation, pour $2,500, dû le 15 février 1860 ...... 2,679 57

3 William Hawes, Harris, Milikens Bend, Louisiane, Confession de jugement, dû le 4 janvier 1862 ...... 23,505 76
Confession de Jugement, dû le 2 janvier 1863 ...... 23,505 77
Confession de Jugement, dû le 2 janvier 1864 ...... 23,505 77 — 70,517 30
Le tout garanti par première hypothèque sur une habitation située à Milliken's Bend contenant 3100 acres, avec une magnifique résidence, cabanes, etc

4 T. J. Manley, Bolivar County, Mississippi, Créance (procès intenté) due le 9 mars 1866 ...... 597 78

5 B et S. Pitard, Calhoun Dépot, Mississippi, Créance due le 1er septembre 1865 ...... 51 02

6 Garland Webb, Paroisse St Charles, Louisiane, Créance due le 31 décembre 1862 ...... 146 10

7 Brown et Johnston, Vicksburg, Mississippi. Créance due le 1er septembre 1865 ...... 99,644 64

8 W. O. Winn, Milliken's Bend, La., trois billets de $5,253 33 chaque due le 13 mars 1860 ...... 15,759 99
Un billet de $5,296 66, dû le 27 mars 1860 ...... 5,253 33
Cinq billets de $5,296 66 chaque, dûs le 13 décembre 1860 ...... 26,483 30
Tous les billets ci-dessus décrits sont garantis par première hypothèque sur une habitation située dans la paroisse Madison, La. par acte pardevant S. Magner, notaire public.
Billet de Mary F. Winn, dû le 21 janvier 1867 ...... 2,000 00
Billet de Mary F. Winn, dû le 21 janvier 1867 ...... 3,000 00
Billet de Mary F. Winn, dû le 21 janvier 1867 ...... 1,500 00
Billet de Mary F. Winn, dû le 21 janvier 1867 ...... 200 00
Billet de Mary F. Winn, dû le 13 décembre 1860 ...... 2,114 66 — 56,261 28

9 Julia Roane, Pine Bluff, Arkansas, (procès intenté), créance due le 1er septembre 1865 ...... 1,116 99

10 W. H. Rose, Village du Lac, Ark. Billet dû le 11 déc. 1861 ...... 4,621 66

11 Dr J. H. Moore, Deer Creek, Mississippi et Harrodsburg, Kentucky. Billet dû le 4 janvier 1868 ...... 2,250 00

12 L. T. Wade, Shipwith's Landing, Mississippi. Créance due le 1er septembre 1865 (procès intenté) 1,079 22
Billet dû le 17 janvier 1866, (procès intenté) 2,400 00
Billet payable sur demande (procès intenté) ...... 392 46 — 3,991 68
Le tout garanti par une hypothèque sur J. R. Park et Lewis, dû un de le 4 janvier 1861, $4,196 36 et l'autre dû le 14 janvier 1862.

13 Mc Kee et Gillmer—Neuf billets de $5,000 chacun dûs le 12 février 1863 ...... 45,000 00
Un billet dû le 12 février 1863 ...... 6,627 63
Un billet dû le 12 février 1863 ...... 6,000 00 — 57,627 63
Les billets décrits ci-dessus sont garantis par deuxième hypothèque sur l'Habitation Contreras, située sur le Chemin de Fer du Golfe de la Nouvelle-Orléans et à six milles du fleuve, dans la paroisse St-Bernard. Ladite habitation contient 6645 acres, dont 1100 acres défrichés avec machine à vapeur, sucrerie, maison de maître, cabanes, &c., &c.
Montant des premiers billets hypothécaires, portant huit pour cent d'intérêt à partir du 12 février 1863 ...... 9,600 00
Moitié ce montant ...... 3,866 66 — 5,733 34

14 E. Loftin, billet (procès intenté) dû le 9 décembre 1861 ...... 11,482 02
Billet dû le 4 janvier 1861 ...... 1,497 68 — 12,979 70

15 Brown, Johnston et Cie, balance de compte 300,011 59

16 Brown, Owen & Co. Memphis. Montant dû le 10 avril 1861 ...... 75 35

17 Jas. Bowman, Waterproof, Louisiane. Créance due le 1er septembre 1865, (jugement rendu) 2,060 16

18 J. R. Downs, Vicksburg, Miss. billet dû le 6 oct 1861 ...... 1,219 66
" " 7 mai 1862 ...... 549 48
" " 4 nov 1862 ...... 675 00 — 2,443 49

19 J. T. Ellison, Deasonville, Miss. créance (procès intenté) due le 1er sept. 1865 ...... 422 71
Billet (procès intenté) dû le 14 novembre 1861 ...... 1,541 24 — 1,963 95

20 W. H. Edvington, Eagle Bend, La. créance (procès intenté) due le 1er sept 1865 ...... 807 20

21 Wm E. Green, Bolivar County, Miss. créance (procès intenté) due le 1er septembre 1865 ...... 4,735 51
Billet (procès intenté) dû le 17 février 1862 ...... 4,500 00
Moins ...... 1,673 50 — 7,849 81

22 Wm Henderson, Milliken's Bend, La. créance due le 1er septembre 1865 ...... 337 73
Billet dû le 22 janvier 1862 ...... 1,000 00 — 1,337 73

23 G. N. Jordan, Yazoo City, Billet hypothécaire du le 13 janvier 1861 ...... 4,810 00
Billet hypothécaire du le 25 janvier 1861 ...... 4,625 00
Billet hypothécaire dû le 19 décembre 1860 ...... 4,760 00
Billet hypothécaire dû le 11 février 1861 ...... 4,752 00
Billet hypothécaire dû le 21 février 1861 ...... 4,628 00
Billet hypothécaire dû le 29 février 1861 ...... 4,743 00
Créance due le 1er septembre 1865 ...... 675 23 — 28,971 23
Tous les dits billets sont garantis par leur hypothèque sur l'habitation du dit G. N. Jordan.

24 T. A. Mellon, Edwards' Depot, Mississippi, créance (procès institué), dû le 1er septembre 1865 ...... 1,724 43

25 G. N. Sparks, Lac Providence, Louisiana, Créance due le 1er septembre 1865 ...... 116 83
Billet dû le 13 février 1862 ...... 650 00
" le 20 mars 1862 ...... 209 00
" le 7 mai 1862 ...... 150 00
" le 7 mai 1862 ...... 169 00
" le 7 mai 1862 ...... 620 59
" le 21 mai 1862 ...... 580 00
" le 5 mai 1862 ...... 246 00 (Procès Intenté)
2,735 42
Moins ...... 1,579 34 — 1,156 08

26 Water L. Otey, Marianna, Arkansas. Créance due le 1er septembre 1865 (jugement prononcé) 733 10

27 W. J. Wheless, Nile-Orléans, créance (procès institué) due le 15 mars 1866 ...... 430 83

28 A. R. Sherrill, Moultrie de Pennington, Arkansas, créance, (procès institué) due le 1er septembre 1865 ...... 855 16

29 W B. Sherer, coin Camp et Girod, Nile-Orléans, créance avec billet collatérale, attaché de Powell & Jeffries, dûs le 1er janvier 1861, de $13,615 28 (procès institué) 15,878 85

30 W F Varner, Auburn, Arkansas, créance due le 1er septembre 1865 (procès institué) 2,206 10
Billet (procès institué) dû le 13 janvier 1862 ...... 1,955 12
Billet (procès institué) dû le 11 février 1862 ...... 1,955 12 — 6,206 34

31 J. H. Willis, Vicksburg, Miss. créance due le 1er septembre 1865 ...... 3,674 51

32 R. H. Hargraves et A. Thompson, billet (procès institué) dû le 2 mars 1867 ...... 2,666 66

33 Benjamin Row, Fort Adams Miss. Billet dû le 18 décembre 1867 ...... 2,500 00

34 Mary R. Chichester, Brownsville, Miss. créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ...... 1,879 13

35 John Cowan, Bovina (Miss) créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ...... 72 99
Billet (procès institué) dû le 5 mai 1862 ...... 650 00
722 99
Moins ...... 209 71 — 513 28

36 P. Doherty, Tunica, Louisiane, créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ...... 264 38

37 David L. Dunn, Memphis, créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ...... 165 24

38 David M. Fulton, Canton, Mississippi, créance due le 1er septembre 1865 ...... 568 34
Billet dû le 3 mai 1862 ...... 450 00 — 1,018 34

39 Madame Ann D Halsey, Greenville, Miss., créance due le 1er septembre 1865 ...... 2,573 02
Billet dû le 10 mai 1862 ...... 3,000 00
Billet dû le 10 novembre 1862 ...... 3,000 00 — 8,573 02
Sans prescription. Ces réclamations ne sont réduites de moitié et sont garanties par hypothèque sur l'habitation de la dite madame Halsey.

40 Solon B. Jones, Pine Bluff, Arkansas, créance (en procès) due le 1er septembre 1865 ...... 8,336 28

41 Geo. W. B. Messenger, Deer Creek, Mississippi, créance approuvée, due le 1er septembre 1865 ...... 230 68

VENTES A L'ENCAN.

42 Z. C. Offutt, Greenville, Mississippi, créance (en procès) due le 1er septembre 1865 ...... 216 33

43 Mme Sarah Row, de Tunica, La., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 773 50

44 Emely E. Smith, de Red Fork, Ark., compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 341 25
billet dû le 16 mars 1861 ...... 1,100 00 — 1,441 25

45 H. Short, de Lake Providence, compte dû le 1er sept. 1865, approuvé 1,380 96

46 Mrs E. Slythe, de New Gascony, Ark. compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 1,232 69

47 S. W. Taylor, de Bahala, Miss., billet dû le 15 mars 1861 ...... 2,991 82

48 G. G. Torrey, de Bolivar, Miss., compte dû le 1er sept 1865 ...... 896 52
billet dû le 4 oct. 1860 ...... 30,797 47 — 31,693 99
Jugement enregistré, garanti par hypothèque.

49 A. M. Young, de Vicksburg, Miss., compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 950 56

50 F. Griffing, de Rodney, Miss. billet en procès, dû le 17 janvier 1860 ...... 500 00
moins déduction faite pour crédit ...... 130 00 — 370 00

51 Dr G. G Noland, de Rodney, Miss., billet dû le 10 déc. 1867 ...... 172 96
Susan E. Parks, A. G. Ward & Mary E. Ward, de Providence, La., billet (en procès) dû le 19 mai 1862 ...... 1,600 00
Billet (en procès) dû le 19 mai 1861 ...... 600 00
Billet (en procès) dû le 19 juin 1862 ...... 554 00
2,740 00
Moins déduction faite pour crédit ...... 31 10 — 2,708 90

52 Susan E. Parks & A. G. Ward, de Providence, La., billet dû le 31 déc. 1862 ...... 4,397 85
Billet dû le 13 déc. 1862 ...... 4,428 86 — 8,826 71
Garantis par leurs deux billets hypothécaires collatéraux sur une habitation pour $3,940 52 et $4,970 80

53 W. S Harper, de Rodney, Miss, billet hypothécaire dû le 9 janvier 1861, garanti par hypothèque sur l'habitation 3,252 96

54 Gillespie, Jordan & Co, de Morehouse, La. Leurs traites acceptées par H. & W. T. Jordan, due le 14 février 1862 (en procès) 1,561 57
Traite due le 13 janvier 1862 (en procès) ...... 3,224 50 — 4,786 07

55 J. D. McNeil, de Allenton, Ala. billet dû 5 mars 1861 sans prescription 846 98

56 Mme Sarah Cowan de Vicksburg, Miss, compte en procès dû 1er septembre 1865 ...... 391 25

57 Succession de Saml Garland, Issaquena Co Miss et Lynchburg, Va compte en procès, dû le 7 mars 1866 ...... 3,416 96

58 Silas M Tucker, de Lake Providence, La., billet du le 4 janvier 1861, jugement rendu 1,768 50

59 C Parkins, de Rodney, Miss billet en procès dû le 9 décembre 1860 ...... 1,884 43

60 Endos de Logan, Sonat & Claiborne, du billet de W. A. Richardson, dû le 3 mars 1862, jugement rendu 808 23

61 Wm E. Bolls, de Rodney, Miss, billet en procès dû le 3 mai 1862 ...... 307 77

62 Dépôt dans la Banque Continental de New York 5,000 00

63 E. C. McComb, de San Francisco, Cal, compte dû le 14 juillet 1862 ...... 500 00

64 Cole H Innes, de la Passe-Christian, Miss, compte dû le 1er juillet 1861 ...... 178 53
Billet dû le 10 janvier 1863 ...... 1,041 70 — 1,220 23

65 C. Noonan, Nile-Orléans, compte dû le 1er janvier 1863 ...... 179 81

66 Wright & Allen, billet dû le 18 avril 1861 ...... 700 00

67 F. P. Scott, Belefield, Greenville County, Virginie, billet dû le 4 février 1861 ...... 4,721 50

68 Pitcher & Goodrich, traite de S. H. Tucker, dû le 18 novembre 1861. (Jugement prononcé) 4,647 40

69 City Bank de Nashville, dépôt en argent 1,290 00

70 George Connoly, traite acceptée de Mary C. Bledsoe, endossée par W. F. Bledsoe, dû le 4 janvier 1862 ...... 1,225 00

71 J. D. Fondren, Galveston, Texas, traite acceptée de S. R. Fondren, dû le 17 décembre 1861 ...... 1,700 00
Traite acceptée de S. R. Fondren, due le 17 novembre 1861 ...... 1,400 00
Billet dû le 12 mai 1863 ...... 3,208 94
Billet dû le 12 avril 1863 ...... 3,208 94 — 9,517 88

72 A. D. Kelly & Co, Nouvelle Orléans, billet dû le 10 août 1862 ...... 2,500 00

73 S C. Farrar, Norfolk, Virginie compte en procès 5,438 12

74 J. W. Patton, Rodney, Miss. compte en procès, dû le 4 janvier 1861 ...... 750 00

75 D. Meyers, Deer Creek, Miss. billet dû le 1er avril 1861 ...... 672 70

76 Phoebe Tyson, St Joseph, La. billet dû le 18 mai 1859 ...... 254 84
Billet dû le 4 janvier 1860 ...... 1,518 87
" " 18 mai 1859 ...... 1,128 85
" " 18 mai 1860 ...... 1,128 85 — 4,037 38

77 Randall Gibson, Warrenton Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 49 49

78 Mme Elizabeth Goldman, Waterproof, La., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 72 37

79 R. B. Scott, Rodney, Miss. compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 156 83

80 Ira E. McGee, Philips Co., Ark. Balance due sur un billet hypothécaire dû le 15 mai 1860 (garanti par hypothèque sur l'habitation) 2,592 61

81 J. A. Craig et J. M. Craig, Chicot County, Ark. billet dû le 1er avril 1863 ...... 2,500 00

82 John Ahston, Derheid, Louisiane. Balance de compte 291 75

83 Brooks & Smedes, Vicksburg, Mississippi. Compte dû le 8 octobre 1865 ...... 750 00

84 Succession J. Holmes, Columbia, Arkansas, (Compte prouvé en Cour,) dû le 1er septembre 1865 ...... 792 68
Billet (prouvé en Cour,) dû le 12 juin 1862 ...... 800 00 — 1,592 68

85 R. O. Edwards & Co, Jackson, Mississippi, Billet dû le 10 février 1859 (en Cour) 7,314 59
Moins ...... 1,246 55 — 6,068 04

86 John D. Fondren, Galveston, Texas, Billet dû le 2 mars 1865 ...... 500 00
Moins ...... 27 79 — 472 21

87 Francis Ficklin, Morton P., Mississippi, Compte dû le 1er juillet 1860 ...... 76 07

88 W. H. Sutton, Columbia, Arkansas (Confession de Jugement) 4,136 22

89 John Sumner, Lake Village, Arkansas, Billet hypothécaire dû le 7 avril 1861 ...... 2,069 88
Billet hypothécaire dû le 7 décembre 1861 ...... 4,499 87
Billet dû le 18 avril 1862 ...... 217 10
Billet dû le 15 mai 1862 ...... 1,200 00
Compte dû le 1er septembre 1865 ...... 406 36
8,331 21
Moins ...... 7,305 07 — 1,026 14

90 Samuel Templeton, Monticello, La, billet (en procès) dû le 8 janvier 1867 ...... 326 74

91 Joseph Templeton, Vicksburg, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 136 82

92 M. W. Trimble, Grenada, Miss., compte dû le 1er septembre 1865 ...... 129 64

93 Tompkins & Walker, Warrenton, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 5,176 91

94 G. W. Trimble, Grenada, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 148 73

95 J. A. Trousdale, Lake Providence, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,437 68

96 Eli Tullis, de St-Joseph, La, (procès intenté) due le 1er septembre 1865 ...... 392 93

97 Eli Waites (procès intenté), dû le 1er septembre 1865 ...... 215 04

98 H. F. Walworth, de Natchez, compte dû le 10 novembre 1865 ...... 329 67

99 Francis Webb, de la paroisse St Charles, montant dû le 31 décembre 1862 ...... 30,089 72

100 Witherspoon & Voorhies, de Columbia, Ark., (procès intenté) dû le 1er septembre 1865 ...... 860 15

101 T. J. Wright, de Vicksburg, Miss. montant dû le 1er septembre 1865 ...... 212 24

102 Dr. Geo. W. Woodbury, de Yazoo City, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 1,737 86

103 Elijah Young, de Canton, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 1,306 55

104 G. W. Robinson, de Memphis, balance de compte due 449 46

105 J. B. Patton de Rodney, Miss, billet (en procès) dû le 4 août 1858 ...... 265 00
Billet (en procès) dû 4 août 1859 ...... 280 00 — 545 00

106 W. P. & R. O. Starke, de Bolivar County, Miss, billet dû le 23 novembre 1862 ...... 1,040 00
En procès—billet dû le 4 mai 1862 ...... 3,000 00
billet dû le 10 janvier 1863 ...... 5,100 00
billet dû le 4 mai 1862 ...... 1,500 00
billet dû le 28 novembre 1862 ...... 930 00
billet dû le 8 décembre 1862 ...... 1,610 00
billet dû le 18 février 1862 ...... 4,780 00
billet dû le 18 nov. 1863 ...... 4,680 00
billet dû le 14 avril 1863 ...... 900 00 — 23,540 00

107 M. H. Steed, de Warrenton, Miss., compte dû le 1er septembre 1865 ...... 167 58
3 billets dû le 10 novembre 1862 ...... 733 00 — 900 58

108 Wm E. Starke, Nouvelle-Orléans, compte dû le 1er janvier 1862 ...... 7,551 57

109 Mary B. Sexton, de Desha Co., Ark., billet (en procès) dû le 25 février 1863 ...... 3,120 00
Billet (en procès) dû le 3 mai 1862 ...... 4,360 00
Billet (en procès) dû le 13 mai 1862 ...... 4,160 00
11,640 00
Moins, déduction faite pour crédit ...... 288 78 — 11,351 22

110 Mrs M. A. Session, de Warrenton, Miss. Compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 49 56
Billet dû le 31 janvier 1863 ...... 500 00 — 549 56

111 Geo. W. Sexton, de Desha Co., Ark. Compte dû le 1er septembre 1865 (en procès) 139 38
Billet dû le 31 janvier 1863 (en procès) ...... 1,200 00 — 1,339 38

112 S. R. Smith & Co., de Greenville, Miss. Compte dû le 1er septembre 1865 ...... 55 76

113 En actions du Chemin de fer de Vicksburg, (Shreveport Rail Road) 1,000 00

114 Jno E. Stroud, de Cypress Bend, Rivière Arkansas, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 173 12

115 Wm Rawls, de Warrenton, Miss, Compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 842 64

116 Saml Templeton, de Monticello, La. Sa traite acceptée par Rochford, Brown & Co., dû le 13 novembre 1861 ...... 1,377 08

117 Vincent Row, de Percy Creek, Miss. Compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 1,301 53

118 Hiram Roberts, de Warrenton, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 214 99
Billet (en procès) dû le 14 décembre 1861 ...... 428 00
Billet (en procès) dû le 10 novembre 1862 ...... 1,200 00
Billet (en procès) dû le 7 janvier 1861 ...... 428 00 — 2,270 99

120 Geo. W. Row, de Percy Creek, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 856 81

121 H. D. Robertson, de Boltons' Depot, Mississippi, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 309 75
Billet dû le 10 mai 1862 ...... 250 00 — 559 75

122 J. G & J. S. Row, Tunica, Louisiane, compte (en procès) dû le 1er septem 1865 ...... 152 12

123 A. D Russell, de Warsaw, Louisiana, compte (en procès) dû le septembre 1865 ...... 1,274 22

124 H. F. Russell, de Warsaw, (Lne), billet (en procès) dû le 20 octobre 1862 ...... 650 00
Billet (en procès) dû le 20 octobre 1862 ...... 723 52
Billet (en procès), dû le 25 décembre 1862 ...... 240 00 — 1,613 52

125 Michael Ryan, d'Alexandrie, Lne, billet dû le 30 décembre 1860 ...... 4,800 00
Billet dû le 24 décembre 1861 ...... 5,400 00
Billet dû le 10 octobre 1861 ...... 5,100 00
" " le 10 février 1862 ...... 5,400 00
20,800 00

VENTES A L'ENCAN.

Moins déduction faite pour crédit ...... 509 64 — 20,290 36

126 D. M. Savoy, de Warrenton, Mississippi, billet (en procès) dû le 8 novembre 1861 ...... 1,392 44
Compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 98 50 — 1,490 94

127 S. S. Stampley, de St-Joseph, Lne, compte (en procès) dû le 1er septem. 1865 ...... 196 08

128 T. V. Noland, de Woodville, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,149 24
Moins déduction faite pour crédit ...... 617 87 — 531 37

129 H. P. Noland, de Bovina, Miss., (compte en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,108 98
Moins déduction faite pour crédit ...... 617 87 — 491 11

130 Partee & Landier, de Satartia, Miss., compte dû le 1er septembre 1865 ...... 1,095 17

131 A. W. Partin, de Holly Retreat, Miss., compte (en procès) 1,821 59

132 J. W. & W. A. Percy, de Greenville, Miss. Billet dû le 19 février 1862 (en procès) 4,300 00
Billet dû le 25 juin 1862 (en procès) 1,000 00
Billet dû le 13 novembre 1862 (en procès) 4,600 00
Billet dû le 9 novembre 1862 (en procès) 4,370 00
Billet dû le 13 février 1863 (en procès) 5,000 00
Billet dû le 20 mars 1862 (en procès) 3,740 00
23,010 00
Moins déduction faite pour crédit ...... 130 82 — 22,879 18

133 T. N. Pulley, de Providence, Louisiane, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 142 15

134 E. G. Marble & W. E. Green, de Bovina, Miss., (compte en procès) dû le 20 février 1861 ...... 6,016 36

135 E. G. Marble, J. C. & A. F. Newman (compte en procès) dû le 1er juin 1861 ...... 1,959 59

136 E. G. Marble & E. D. Downs, compte (en procès) dû le 20 février 1861 ...... 5,536 32 — 13,572 27

137 E. Mortimer, de Greenwood, Miss., compte (en procès) dû le 8 novembre 1865 ...... 695 44

138 Geo. F. Murchison de Waterproof, Lne., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 363 73

139 Dr D. B. Nailor, de Vicksburg, Miss., compte dû le 1er septembre 1865 ...... 329 63
Billet dû le 13 mai 1862 ...... 1,000 00 — 1,329 63

140 John G. Neelly, de Millikens Bend, billet dû le 24 novembre 1862 ...... 5,312 50
Billet dû le 11 février 1867, (Jugement rendu) ...... 670 71 — 5,983 21

141 Neelly & Snyder de Milliken's Bend, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 547 10

142 Sarah D. Partee, de Satartia, Miss., billet dû le 13 mai 1862 ...... 2000 00

143 Pearce Nolan, de Bovina, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 536 40
Moins déduction faite pour crédit ...... 265 00 — 271 40

144 Jos. Noland, de Millekins Bend, Lne., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 1052 91

145 Avery Noland, de Milliken's Bend, La., compte dû le 1er septembre 1865 ...... 156 21
Billet dû le 14 février 1862 ...... 5,097 00
" " 7 avril 1862 ...... 392 91
" " 26 déc. 1862 ...... 5,100 00
" " 10 mars 1863 ...... 2,496 00 — 13,236 12

146 J. M. Johnson, de Warrenton, Miss., compte dû le 1er septembre 1865, (en procès) 1,095 32

147 Benj. Johnson, de Warrenton, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 354 27
Billet (en procès) dû le 29 avril 1862 ...... 1,040 00 — 1,394 27

148 Robert Lanier, compte dû le 1er juin 1862 ...... 4,763 92

149 W. A. Leighton, de Richmond, La, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 227 18

150 N. D. Link, de Yazoo City, Miss., compte dû le 1er septembre 1865 ...... 158 38

151 H. R. Lott, de Floyd, La., compte (en procès) dû le 1er juillet 1860 ...... 241 89

152 Flowns McGregor, de Pine Bluff Arkansas, billet dû le 13 juin 1862 ...... 1,360 00
Billet dû le 13 janvier 1863 ...... 1,740 00
3,300 00
Moins déduction faite pour crédit ...... 2,176 00 — 1,124 00

153 Wm. McNeill, de Bolton Depot, Miss., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 14,482 70

154 Thomas H. McNeill, de Coahoma, Miss., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 279 86
Billet (en procès) dû le 17 novembre 1860 ...... 1,607 75 — 1,887 61

155 S. T. Massey, de Yazoo City, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 2,095 00

156 M. F. Maher de Millikens Bend, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,757 79
Billet (en procès) dû le 3 avril 1862 ...... 1,250 00
3,007 79
Moins déduction faite pour crédit ...... 1,971 57 — 1,036 22

157 George Henderson, de Cayuga, Miss., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 583 41

158 W. H. Henderson de Warrenton, Miss., (compte en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 357 34

159 Mary M. Hicks, de Bovina, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 671 98
Moins déduction faite pour crédit ...... 419 42 — 252 56

160 F. Hildebrand, de Warrenton, Miss., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 27 37
Billet (en procès) dû le 4 novembre 1862 ...... 300 00 — 327 37

161 J. H. Holt, d'Alexandrie, La., billet dû le 7 avril 1862 ...... 368 77
" " 7 " 384 16
" " 7 " 383 00
Compte dû le 1er sept. 1865 ...... 531 57 — 1,667 42

162 J. T. Holliday, de Vicksburg, Miss., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 90 15

163 A. C. Hotchki, de Cayuga, Miss, billet dû le 17 juin 1862 ...... 2,180 00
Billet dû le 14 février 1862 ...... 2,100 00
4,280 00
Moins déduction faite pour crédit ...... 130 13 — 4,149 87

164 J. W. Hunt, de Warrenton, Miss., billet (en procès) dû le 4 mai 1862 ...... 850 00
Moins déduction faite pour crédit ...... 12 98 — 837 02

165 A. Hudgens, Pine Bluff, Ark, compte (en procès) dû le 5 février 1866 ...... 1,893 25

166 L. D. Hullum, de Warrenton, Miss, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ...... 93 47
Billet en procès dû le 4 novembre 1862 ...... 400 00 — 493 47

167 J. J. Jackson & Co, de Helena, Ark, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 5,207 82

168 J. W. Irwin, de Fenningtons Mills, Ark, compte en procès dû le 1er sept. 1865 ...... 7,359 00

169 Geo W. Fisher, de Cayuga, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 862 60
Billet dû le 3 mai 1862 ...... 800 00
Billet dû le 20 mai 1862 ...... 530 00 — 2,192 60

170 I. G. Galloway, exécuteur de Bolivar Co, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,708 57

171 M. R. Greer, de Vaughan's Station, Miss, compte (en procès) dû le 21 mai 1861 ...... 2,098 36

172 Washington E. Green, de Vicksburg, Miss, compte dû le 10 décembre 1867 ...... 513 58
Billet dû le 3 mai 1862 ...... 750 00
Billet dû le 16 janvier 1862 ...... 3,120 00 — 4,383 58

173 W. S. Glen, de Fort Adams, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,346 02

174 Mrs S. Guice, de Trinity, La., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 215 70

175 Wm High Harris, de Milldale, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept 1865 ...... 376 32

176 J. S. Halbert, de Forrest Depot, Miss, compte dû le 1er sept 1865 ...... 67 40

177 F. S. Hall, de Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 644 40
Billet dû le 4 mai 1862 ...... 525 00 — 1,169 40

178 W. H. Boykin, de Brownsville, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 40 81

179 Beverly Blunt, de Raymond Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 64 65

180 E. H. Hicks, Jas Stuart, W. R. Dent, de Rodney, Miss, Billet (en procès) dû le 27 novembre 1858 ...... 2,029 63

181 R. H. & Mary Truly, de Rodney, Miss, billet (en procès) dû le 4 nov 1859 ...... 1,436 03
Billet (en procès) dû le 4 Juin 1860 ...... 1,566 58
Billet (en procès) dû le 4 Juin 1861 ...... 1,697 15
4,699 76
Moins déduction faite pour crédit ...... 168 00 — 4,531 76

182 James Stuart, D. J. Doban, de Rodney, Miss, billet dû le 5 octobre 1860 ...... *1,750 00
billet dû le 5 janv. 1861 ...... *1,750 00 — 3,500 00
*Jugement rendu.

183 James Stewart, de Rodney, Miss. billet dû le 4 sept 1858 ...... *2,382 81
" " 4 oct. 1858 ...... *2,382 81
" " 4 nov. 1859 ...... *2,384 81
" " 4 déc. 1859 ...... *2,382 81
" " 4 jan. 1860 ...... *2,382 81 — 11,914 05

184 Dr J. B. Sullivan, de Cotile, Le., billet hypothécaire dû le 15 fév. 1860 ...... 6,927 92
billet dû le 15 fév. 1861 ...... 6,927 93 — 13,855 85

185 W. H. Johnson, de Vicksburg, Billet hypothécaire dû le 20 janvier 1861 ...... *4,649 77
Billet hypothécaire dû le 20 janvier 1861 ...... *4,649 77
Billet hypothécaire dû le 11 janvier 1861 ...... *4,649 77
Billet hypothécaire dû le 25 janvier 1862 ...... *4,649 82
18,599 13
Moins déduction faite pour crédit ...... 841 34 — 17,757 79

186 R. C. Williams, de la Paroisse Carroll, Louisiane, Billet, en procès, dû le 18 mars 1862 ...... 228 36

187 Mary Q. Bledsoe, de Bramin, Texas. Billet hypothécaire dû le 30 mars 1863 ...... 5,124 35
Billet hypothécaire dû le 30 mars 1864 ...... 5,124 35 — 10,248 70

188 D. W. Graves, de Tremont, Arkansas, Billet, en procès, dû le 17 janvier 1862 ...... 849 80

189 Jos G. Ellis, de la Nlle-Orléans, Billet dû 2,000 00

190 J. R. Porter, de Yazoo City, Billet, en procès, dû le 27 novembre 1861 ...... 1,828 00

191 Joshua James, sa Traite sur Eellows & Co, endossée par A. B. Reading & Bros, due le 4 décembre 1860 ...... 412 02

192 C. M. Rutherford, de la Nlle Orléans, Billet dû le 12 octobre 1860 ...... 2,673 93

193 John G. Corbau, Trinité, Le., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 121 90
Billet en procès, dû le 15 février 1862 ...... 1,000 00 — 1,121 90

194 Meredith Calhoun, Alexandria, Le., compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 478 48

195 A. Goody, Sartatia, Miss., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 364 62

196 J. S. Deputy, Heléna, Ark., compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 284 46
Billet en procès, dû le 26 mars 1863 ...... 5,060 00 — 5,344 46

197 Thomas Coleman, Brandon, Miss., compte du le 1er sept. 1865 ...... 164 68

198 W. E. Daniel, Greenville, Miss. compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 687 38

199 E. D. Downs, Vicksburg, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 643 36

200 Hugh Dunning, Hazlehurst, Miss., compte (en procès), dû le 1er septembre 1865 ...... 513 90

201 J. D. Allen, Cotile, Lne., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 2,679 66

202 Mark Alexander, Silver Creek landing, Miss., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 4,106 88

203 Ellen D. Bachelor, Bovina, Miss., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 354 49

204 John Barefield, Vickburg, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 119 33

205 Bedford & Miller, Warrenton, Miss., billet dû le 3 mai 1862 ...... 550 00
Moins ...... 185 40 — 364 60

206 H. L. Biscoe, Helena, Arkansas, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 322 94

207 C. Ira Bowman, Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 426 01
Billet dû le 16 mai 1862 ...... 1,350 00 — 1,776 01

208 Atlas F. Brown, St-Joseph, Le, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 1,911 01

VENTES A L'ENCAN.

Billet (en procès) dû le 3 mai 1862 ...... 500 00 — 2,411 01

209 O. Ira & M. J. Bowman, Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ...... 1,440 61

210 Bosage & McNally, Pine Bluff, Ark., compte dû le 1er septemb 1865 en procès 400 40

211 M. J. Bowman, Waterproof, Le, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ...... 280 12

212 S. S. Booth, Vicksburg, Miss., compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ...... 1,348 74

213 R. Bloomer, Nouvelle-Orléans, compte dû le 8 septembre 1862 ...... 304 20

214 J. B. Hall, Richland, Ark., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 259 17

215 Mrs. M. Hendricks, Meldale, Miss., compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ...... 114 94

216 Succession D. S. Stacey, Paroisse Concordia, Lne, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ...... 187 77

217 T. W. Compton, St-Joseph, Lne, compte en procès, dû le 8 mai 1862 ...... 242 12

218 Succession de J. M. Smith, Vicksburg, Miss, compte en procès dû le 1er sept 1865 ...... 51 07

219 Succession T. C. Hall, Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865. Jugement rendu 3,919 39

220 Thomas N. Harrison, Madison Parish, Louisiane, Billet hypothécaire (sans prescription) du le 21 novembre 1861 ...... 2,150 00
Louisa M. Stickney, Marango County Alabama, billet du le 29 mars 1867 ...... 436 00 — 2,586 00

221 B. G. Luckett, Warrenton, Mississippi, billet dû le 3 janvier 1867 ...... 980 00
Billet du le 3 mai 1862 ...... 437 00 — 1,417 00

222 Succession de F. B. Tompkins, Warrenton, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ...... 248 48

223 Succession J. E. Harris, Warrenton, Mississippi, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ...... 1,214 06

224 Succession J. Wilson, Vicksburg, Mississippi, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ...... 1,930 12

225 Kinchem Exum, Deasonville, Miss., compte dû le 1er septembre 1867 ...... 274 19
Billet dû le 31 octobre 1862 ...... 2,800 00 — 3,074 19

226 J. W. Felts, Red Fork Arkansas, compte dû le 1er septembre 1865 (en procès) 130 18

227 Stephen Castleman, Warrenton, Miss., compte (en procès) du le 1er sept. 1865 ...... 552 10

228 J. L. Grandell, paroisse Madison, Le., compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 214 60

229 W. M. Carder, Red Fork, Ark., compte dû le 1er sept. 1865 ...... 465 25
Billet dû le 23 déc. 1861 ...... 3,119 95 — 3,585 50

230 Dr. H. D. Coffield, Lake Providence, Le, compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ...... 252 65
Billet en procès, dû le 7 déc. 1862 ...... 2,100 00
Billet en procès, dû le 30 nov. 1862 ...... 3,960 00 — 6,312 65

231 Sarah M. Collier, Ft Adams, Miss., compte du le 1er sept. 1865 ...... 280 60

232 John T. Cochran, Quebec, Madison, Parish Le, compte du le 1er sept. 1865 ...... 501 58

* Jugement est rendu.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril—2 16 26 mai

Résidence de prix, à étage, divisée en deux corps de logis, donnant un fort loyer, située dans la rue Villeré, entre les rues Dumaine et St Philippe.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Dumaine, Marais et St Philippe. Le dit terrain a 36 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le ligne du fond a 36 pieds 2 pouces 6 lignes de large.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent une superbe résidence à étage, à balcon sur la façade, divisée en deux corps de logis, ayant huit chambres à feu, cabinets, &c; dans le fond, bâtisses à étage, ayant 12 chambres et cabinets; lieux d'aisance doubles 2cuves, lavoir, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées par pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. Lesdites bâtisses étant assurées jusqu'au 12 décembre 1868, l'acquéreur sera requis de rembourser le pro rata de prime pour le terme non-expiré de la police et, en cas de procès, il sera requis de payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré—comme clause pénale.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année courante.
25 avril

Trois jolis "Cottages" dans la rue Bienville, et deux magnifiques terrains dans la rue Claiborne, entre Canal et Douane.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Trois terrains doubles, situés dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Bread, Douane et White. Les dits terrains sont désignés par les Nos 4, 5 et 6, ayant chacun 60 pieds de face à la rue Bienville, sur 104 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble, la maison basse en bois, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, bâtie sur chacun des dits terrains, ayant chacun 4 chambres, cuisine de 2 chambres, lavoir, cave à eau, jardin, &c.

2o—Deux terrains situés dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Canal, Derbigny et Douane. Les dits terrains sont désignés par les Nos 6 et 7, ils ont chacun 28 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Claiborne, sur 104 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

Actes de vente pardevant P. C. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 24 avril

PAR LOUIS STERN & BRO.

350 Caisses de Bottes, Souliers et Brodequins—

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.
Bureau, rue du Camp, No. 36.

LUNDI 27 avril, à 10 heures précises du matin, dans leur salle d'encan au No 36 de la rue du Camp, il sera vendu, sans réserve—

350 caisses bottes, souliers et brodequins—comprenant un grand et bon assortiment.

Conditions—à la vente. 26 avril

PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.
Salle d'encan, rue Tchoupitoulas No 10, et rue Nlle-Levée No 10.

IL sera vendu, mardi, 28 du courant, à 10 heures et demie du matin—100 barils bœufs mess de choix, 60 demi barils bœuf choix pour familles, 60 barillets saindoux de choix, 20 barils ale d'Ecosse, 30 caisses whisky Bourbon, 30 barils dito, 20 caisses vin rouge, 25 caisses savon de Castille, 20 caisses fromage, sucre, gelées, conserves, cornichons, &c., &c.

Conditions—Comptant, sur livraison. 26 avril

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de BERNARD DONEGAN.—No. 30,217.

Six bons chevaux, deux belles voitures et harnais, deux cabs et un wagon—à l'encan—

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue Gravier, No 127.

IL sera vendu, mercredi 6 mai 1868, à 10 heures, à l'angle du Chemin Félicité et de la rue St Thomas, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 avril 1868,—savoir

Deux belles voitures montées en plaqué, (une d'elles est presque neuve et a coûté $1,800) et harnais, deux paires de beaux chevaux, deux cabs, harnais, et deux bons chevaux et un wagon.

Conditions—Pour toutes sommes de $500 et au-dessous, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; pour toutes sommes au-dessus de $500, la moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste en un ou des billets des acquéreurs à 6 mois, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et endossés à la satisfaction du pétitionnaire. 26 avril

PAR WALTON & DESLONDE

Une excellente Maison en bois, à étage No. 141 rue Robin, entre les rues Constance et Annunciation.

Succession de Geo. W. Nentz, décédé.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, Encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

MERCREDI, le 20 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Ino. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 avril 1868, dossier de la Cour No 29,831, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir.

Un terrain dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Constance, Tchoupitoulas et Annunciation, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robin sur une profondeur de 143 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison en bois à étage, avec des dépendances en bois à étage, cour, &c.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire pour la somme de deux mille cent piastres ($2,100 00) daté le 15 octobre 1866, payable à deux ans de date, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat en cas de poursuite. Le dit billet est entre les mains de F. N. Thayer à Geo W. Nentz, le 15 octobre 1866, pardevant S. Magner, notaire. Pour la balance, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur du billet jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et compris les timbres du gouvernement des Etats Unis. 16 avril—26, mai 10 20

A LOUER:

ECURIE, REMISE et GRANDE COUR, propres pour chevaux, voitures, wagons, charrettes, drays, &c. S'adresser chez J. Barré, sellier, rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.

J. Barré annonce au public qu'il a reçu un assortiment de sellerie, harnais, selles, brides et articles de chasse par le steamship Panthéon, venant du Havre.

Rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.
28 fév—3m—tles 21

A Louer.

La jolie résidence No 63 de la rue de l'Esplanade, ayant un grand jardin, sera louée, complètement meublée, du 1er mai au 1er novembre. Le bail pourra probablement être renouvelé après cette date et les meubles seront alors vendus. S'adresser au Lock-Box No 276, au Bureau de Poste. 23 avril—3f

A Louer,

Le magasin situé rue Bourbon, No 57, entre les rues Conti et Bienville, dernièrement occupé par MM. St-Amand & St-Cyr.

Le dit magasin sera loué avec toute l'installation qui s'y trouve, telle que: étagères, vitrières, comptoirs, glace, gaz, coffre fort, &c. &c.

Pour les conditions, s'adresser à D. S. MACARTY, 57 rue Bourbon.
16 avril—15 f

A louer,

La maison située à l'angle des rues Françaises et Claiborne, ayant 6 pièces, avec cheminées, une cuisine double, trois chambres à domestiques, deux petites caves. Aussi, un terrain attenant à la propriété ci-dessus. Pour les conditions s'adresser rue Claiborne, entre les rues Française et Champs-Elysées, ou à M. T. G. Robert, au bureau du Shérif. 8 avril

A louer,

A LOUER, possession immédiate, jolie maison de résidence récemment réparée, située encoignure Ste-Anne et Roman,

S'adresser à A. CARRIERE & Co.
7avril—15 f 15 rue Bienville.

A Vendre,

Une belle résidence de campagne, située à Lewisburg, paroisse St-Tammany, est offerte à des conditions raisonnables, de même que les meubles, la batterie de cuisine, voitures, chevaux, vaches, &c.

S'adresser au No 225 rue St-Philippe, encoignure Robertson. 21mars—1m

A Louer ou à Vendre,

Une jolie RÉSIDENCE d'été, située sur la rivière Tchefuncte, à trois milles au-dessus de Madisonville, consistant en une maison de maître à étage, une cuisine, une écurie, remise et dépendances, un wharf, une cabane à bain. La propriété contient 25 acres enclos, la plus grande partie boisée, et est à proximité d'une source.

Cette résidence sera louée toute meublée pour la saison d'été, à des conditions avantageuses.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 22 avril—☞

L. CRESSON,
PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ, Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.
9 nov—1an

VENTES A L'ENCAN.

Vente par les Commissaires soussignés, à la Baie St-Louis—Etat du Mississippi.

PAR un ordre de l'honorable Benjamin Ingee, juge de la Cour des Preuves du comté de Hancock, il sera procédé, LUNDI, 4 de mai 1868, à la vente et adjudication de (4) quatre maisons, chacune séparément faisant partie des propriétés de la succession de feu Françoise Ladner, pour opérer un partage. Les propriétés font face à la mer et sont à 200 pieds du Grand Wharf de M. Jean Martin.

Conditions—la moitié comptant, et la balance à un an de crédit.

La vente commencera à midi sur les lieux.

LOUIS SPOTORNO,
N. MONET, } Commissaires.
ELIHU CARVER.
24 avril—au 4 mai

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE ET A TERMES.

Marchandises Sèches

étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MARDI 28 avril, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 pièces ginghams,
100 do cotonnades,
200 do cotons blancs,
300 do do écrus,
1000 do indiennes fantaisies,
50 do mérinos,
75 do alpacas,
50 do toiles à drape 10¼, 11¼ et 12¼,
200 do organdies,
100 do toiles du Nord,
125 do denims,
100 do coutils à matelas,
300 do bobinet 108 et 96 pouces,
50 do drap d'été.

—Aussi—

Nansous, brillanté, toiles d'Irlande, chemises et caleçons, cravates, bretelles, ombrelles, mouchoirs batiste, mouchoirs madras, brin coton, serviettes, nappes, mousselines, barèges, jaconats, bonneterie, casimirs coutils, rubans, soieries, ginga fil, etc.

Conditions—Au-dessus de $300, 60 jours de crédit.
26 avril

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente sans réserve de Marchandises sèches, Etoffes blanches et Chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

75 pièces indiennes anglaises et américaines;
600 " coton blanc et coton écru;
400 " ginga fil, toile du Nord, toile d'Irlande;
250 " ordandis jaconas et linons;
350 " grenadines, barège haute nouveauté;
500 douzaines servi-ttes toile, coton fil;
1000 " mouchoirs madras et mouchoirs batiste;
800 pièces mousseline suisse, jaconas, percale, mull mull, nansous, tape checks, mousseline à barres
200 pièces bobinet, toile à moustiquaires et mousseline damassée;
1000 gr. de lacets de souliers et de corsets;
800 douzaines bonneterie assortie.

— Egalement —

300 lots d'articles de fantaisie, notions, articles de modes.

— ET A MIDI PRÉCIS —

37 caisses chapeaux de paille, frais et du dernier genre, pour hommes et pour jeunes garçons.

Et

14 caisses "sundowns" de dames et de demoiselles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Scotch Ale et Porter.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.
Bureau No 95 rue Vieille Levée

MARDI le 28 avril 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, au Great Western Warehouse, encoignure Jolie et Fouché—

141 barils Scotch Ale et Porter, en grandes et petites bouteilles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25avril

Vente par catalogue de vins en barriques et en caisses, eaux-de-vie françaises, cerises à l'eau-de-vie, petits-pois, capes à l'huile, chocolat, etc.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, le 29 avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur M. G. Norman, No 30 rue Conti, les articles suivants—

Vins en barriques, Vins en caisses,
Madère, Vin blanc,
Sherry et Porto, Champagne,
Câpres à l'huile etc, Moutarde, etc.,
Chocolat Louit.

—Aussi—

Les meubles du bureau, coffre-fort, étagères, etc.

Les catalogues avec conditions et détails seront prêts un jour avant la vente. 25 avril

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant.

Succession de Sphen Stephen et Rosetta Brown No 30,036.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI le 27 avril 1868, à 1 heure de l'après-midi à la dernière résidence des défunts, rue St-John, entre les rues Gravier et Perdido, d'après et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1868, No 30 036, du dossier de ladite Cour—Un lot de meubles meublant et un lot d'outils de charpentier, appartenant à ladite succession.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14avril—16 27

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession d'Archibald S. Ferth—No 365

Terrains de prix, nus et améliorés, dans la ville de Jefferson, paroisse Jefferson—vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable C. O. Dugué, juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane, daté du 6 avril 1868, No 365 du dossier de la dite Cour—

Huit terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 13 de l'ilet No 41 B, compris entre les rues Madison, Zimple, Dublin et Troisième. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Madison et Zimple; il a 30 pieds de face à la rue Zimple, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Madison.—Les terrains Nos 2, 3, 4, 5, et 6 se touchent, faisant chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le terrain No 7 a 30 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Troisième et Zimple, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 162 pieds 8 pouces. Le terrain No 13 a 32 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Zimple et Troisième, sur une profondeur de 150 pieds.

Les plans sont exposés à la Bourse

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ......, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16avril—16,26; 10,17,19

Terrain de prix dans le Premier District de cette ville.—Vente à l'encan dans l'affaire Jas. Garner contre Thos. Merriman.—No 29,496.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 28 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, jugement à été rendu le 14 mars et signé le 20 mars 1868,—No 29,496 du dossier de ladite Cour.

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Commune, St Jane, Gravier et Bolivar, désigné par le No 15, sur un plan dressé par Tourné et De Lisle, architectes, et déposé, comme plan No 5, en l'étude de J. Castell, notaire public, dans son livre de plans. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 122 pieds 7 pouces 5 lignes.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Pour la part de Jas Garner, (la moitié) comptant. Pour la part de Mary Merriman, (un tiers de l'autre moitié) comptant.

Pour les deux autres tiers de la seconde moitié (la part des mineurs), un tiers comptant, le reste en billets de l'acquéreur à un et deux ans de date, payables à un et deux ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Octave Morel, notaire public. 27 mars—27—12,26,28 av

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 28 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à longe, tapis, tableaux, poêles, batteries de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars ☞

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons. etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi le 28 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liser, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars—☞

PAR S. GUINAULT

Vaches. Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 30 avril 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Broad, entre Aubry et Abadie, presque vis-à-vis de l'écurie anciennement occupée par M. Segassie—

13 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et les autres au moment de vêler.

1 excellent cheval.

1 charrette à lait.

1 cochon, 1 jeune cheval, 1 pétrin et les ustensiles de la machine.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 6 mois, et au-dessus de $400, 9 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
26 avril

Bail et Meubles de l'Hôtel d'Orléans.

PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu les mardi 28 et mercredi 29 avril 1868, à 10 heures du matin, rue de Chartres, entre Toulouse et St-Louis—

Tout l'ameublement de l'Hôtel d'Orléans, comprenant les meubles du salon, de la salle à manger, du salon de réception, du restaurant et de 35 chambres parfaitement garnies. Batterie de cuisine, magnifiques fourneaux avec accessoires.

La vente commencera par la continuation du bail à loyer de l'hôtel qui sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur.

Conditions, comptant. 24 avril

Vaches. Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 29 avril 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Broad, entre Aubry et Abadie, presque vis-à-vis de l'écurie anciennement occupée par M. Segassie—

13 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et les autres au moment de vêler.

1 excellent cheval,

1 charrette à lait,

1 cochon, 1 jeune cheval, 1 pétrin et les ustensiles de la machine.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 6 mois, et au-dessus de $400, 9 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
24 avril

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhea, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Enc. Conti et Bourgogne
29 août

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
—ET—
Agence Générale. Bureau,
16.............Rue Carondelet.............16

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge aussi du recouvrement de loyers, &c. 25 janv—5m

Succession de CATHERINE DUFF—No 30,227.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 avril—24,28—mai 7 Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS

Marchandises sèches, Lingerie, Marchandises avariées

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres.

LUNDI, 26 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu— Indiennes françaises et américaines, coton blanc, coton écru, cotons à drape, ginga fil et ginga coton, et cotons à moustiquaire, bobinet et mousseline, toile et l'Irlande, jaconats français, grenadines, toile [illegible], mousselines suisse blanches, tape-checks, linons, tissus, dentelles, coutils à matelas, [illegible] en dentelle, casimirs, satinets, drap, noire tweeds, bonneterie, mouchoirs toile et coton, draps, serviettes toile, nappes, chemises blanches, mises en couleur, chemises de peau, caleçons, &c.

Egalement

4 caisses de cotons blancs, marques assorties.

Conditions à la vente. 26

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, vins, &c.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, lundi 27 avril, à 10 heures dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

Un assortiment complet de marchandises sèches comprenant cotons de toute espèce, jaconat, mull, checks, brillantine, gingas fil, toile du Nord, indiennes françaises, anglaises et américaines; cotons 10¼ à drape, coutils à matelas, stripes, bobinet à moustiquaires, nansous, serviettes, mouchoirs, &c.

— Egalement —

Un bon stock d'habillements de saison.

— Egalement —

Un beau choix de lingerie et de chapeaux.

Conditions à la vente. 26

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Thalie et Jacobs.

Succession de Morris et Julia Shanahan Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,458.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs.
N. J. HOEY, Encanteur
Bureau No 17 Place de la Bourse

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Morris et Julia Shanahan, la propriété ci après décrite, savoir—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Jacobs (maintenant Freret) et Howard, et la portion des terrains originaux Nos. 4 et 5, et mesure 31 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 83 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la rue Jacobs. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, convenable pour magasin.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire public.
26 avril—26—9,16 23,30

Résidences dans le Deuxième District.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Une résidence à deux étages, en briques, ayant cuisine, citerne, etc., sur la rue Hospital, entre les rues Johnson et Prieur. Le terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hospital, sur une profondeur, sur la ligne du terrain No 16, de 81 pieds (mesure française.)

2o—Une maison basse, en bois, à l'encoignure des rues Douane et Rendon. Le terrain mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane, sur 142 pieds de profondeur et face sur la rue Rendon.

Conditions—Moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait payement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur. Les acquéreurs devront assumer le payement des taxes de l'année 1868

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant W. Rogers, notaire public.
26 avril—6f

Deux maisons en briques et à étage, Nos 65 et 67, de la rue Race, et un terrain qui est adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane.

No 30,119. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 23 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 avril 1868, les propriétés suivantes, dépendant de la succession, datée du 15 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Race, Robin, Thomas et Religieuses. Le dit terrain est désigné par le No 1; il a 31 pieds de face à la rue Race, sur 129 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui se trouvent sur ce terrain—

Une maison en briques, à étage, indépendamment construite, portant les Nos 65 et 67, rue Race, 4 chambres au rez-de-chaussée et quatre autres logés avec 3 chambres au rez-de-chaussée et deux de chaque côté au premier étage. Chaque corps de logis a un passage, une cour en arrière de la façade.

2o—Un terrain touchant au susdit, ayant 31 pieds de façade sur la rue Race sur 121 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ce terrain est nu, mais entouré. Le prix en pourrait être fait d'excellentes améliorations. Le voisinage est très agréable, on arrive au centre des affaires par le chemin de fer des rues Annunciation et Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt, à partir du jour de la vente à parfait paiement. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour toute leur valeur et transférer les polices à l'exécuteur jusqu'au paiement final. Les acquéreurs devront contenir la clause par laquelle l'acquéreur s'engage à payer cinq pour cent en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les dits billets devront être subdivisés au gré de l'exécuteur. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868, payables en 1869.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19avril—25,26; mai 2,3,9,16 23

Résidence en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antoine Lefebvre, femme de William Battier.—No 31,9..

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 27 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 15 avril 1868, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et St Philippe. Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines. Ensemble, la jolie maison, deux étages, bien construite, dans les salons, corridors, magasin et sur des chambres, toutes les chambres, cuisine, citerne, etc. Cette propriété est bien située, à proximité des rues Bourbon et des théâtres, et sera un placement excellent; le voisinage est gai et très-propre, des églises, des théâtres, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis spécialement par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur. L'acte hypothécaire devra contenir la clause pénale de cinq pour cent.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 25 26—2 5,9 16 mai

PAR CHS. T. NASH.

Tout le contenu d'une jolie résidence.

Vente pour cause de départ.

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur.
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido

MARDI, 28 du courant, à 11 heures du matin, au No 325 de la rue Ste-Marie, entre les rues St-Charles et Prytanée, il sera vendu pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison—superbes meubles de chambres à coucher, en bois de rose; beau meuble en brocatelle, de salon, en bois de rose, artistement sculptés, porte chapeaux et étagères à glaces, tapis Bruxelles, ingrain, neufs, gravures, meubles de cuisine, faïence, verrerie, matelas, literie.

Un superbe piano carré, en bois de rose, et un Piano—son deux en parfait état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Foin! Foin! Foin!

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur.

MASONIC HALL AUCTION MART, au coin des rues St-Charles et Perdido, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur la levée, au pied de la rue Julie, pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu—

600 balles foin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de George Robin, décédé.

Propriétés foncières de prix, dans le Troisième District.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido

LUNDI, 18 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 16 avril 1868, No ......, du dossier de la Cour— il sera vendu, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites—

Un ilet de terre situé dans le Troisième District, [illegible] rues [illegible], compris entre les rues Gordon, Grands Hommes, Claude et Adam. Le dit ilet a, plus ou moins, au pied sur [illegible] pieds 9 pouces de face à la rue Gordon, 127 pieds 8 lignes de face à la rue Adam et 81 pieds 2 pouces [illegible] de face à la rue Grande-Hommes, le tout d'après un plan de Pluge, arpenteur, daté du 17 février 1846 et déposé à l'étude de Joe Cuvillier, notaire de cette ville.

Un terrain désigné par la lettre "R" avec les améliorations qui se trouvent dessus et comprenant bâtisses en bois, &c., tous les droits, voies, &c. dudit terrain, qui est situé au faubourg Washington, Troisième District, dans l'ilet No ......, compris entre les rues Marais, Morant, &c., et la propriété d'Abert Pierras, d'après un plan dressé par Buisson, daté du mars 1843, déposé à l'étude de O. de Armas, notaire. Le dit terrain a 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur 186 pieds de profondeur du côté qui touche le lot "Q" sur dit plan et 186 pieds 8 pouces du côté désigné par la lettre "S."

Le terrain No "S", situé dans le dit ilet, touchant au susdit terrain "R", ayant 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur 186 pieds 8 pouces du côté qui touche le terrain "R" et du côté qui touche à la propriété d'Abert Pierras.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26,3 10,17mai

Succession de George R. Carlton, décédé.

Le tiers indivis dans une terre et des améliorations, stock et instruments aratoires, dans la paroisse Caldwell.

PAR CHAS T. NASH, encanteur.
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido.

IL sera vendu lundi 18 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 avril 1868, No 29,926 du dossier de la dite Cour—

Le tiers indivis dans une terre et des améliorations, et des instruments aratoires, etc., dans la paroisse Caldwell, Louisiane, la dite terre ou habitation est d'une manière plus complète, comme suit—

765 acres de terre (plus ou moins) situés sur le Lake, connue sous le nom de "Habitation Long Lake" près la rivière Ouachita, dans la dite paroisse, acheté par Gower, Carlton et Childs, de Daniel Wade, d'après un acte passé pardevant Thos J. Hough, recorder de la dite paroisse, le 15 janvier 1866.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Thos J. Hough, aux frais de l'acquéreur. 19 avril—19 26 mai—3 10,16 17mai

Succession de F. O WOODMAN, décédé.

Intérêt dans une grande distillerie.

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur.
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

MARDI, 26 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 24 février 1868, No 29,792 du dossier de ladite Cour—

Tout l'intérêt du défunt dans la distillerie située au No 21, rue Carondelet, Premier District.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de CONRAD UNGER—No 32,08..

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Veuve Catherine Unger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Conrad Unger, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
avril—25 29—mai 3 Greffier.